

LETTRÉ OUVERTE À INTRUM

Ce consommateur a pris sa plume pour s'étonner du courrier reçu du service recouvrement amiable **INTRUM (Tours)** : *« J'ai reçu différentes relances de votre société de recouvrement pour me rappeler l'existence d'une dette à l'égard de la société Yves ROCHER. Effectivement, j'ai été négligent et j'ai omis de régler une facture de 18 € qui était due après une commande de cosmétiques. J'en suis confus et je m'empresse de régler Yves ROCHER. »*

Toutefois, j'ai été étonné de lire le détail des sommes que vous réclamez : certes, la somme de 18 € (que vous appelez le principal) est reprise, mais elle est augmentée d'intérêts pour un montant de 19,20 € sans oublier des « accessoires » pour 3,60 €. Soit un total de 40,80 €.

Je n'ai pas fait d'études de comptabilité mais je suis surpris que, sur une période aussi courte, les intérêts deviennent supérieurs au montant du capital. Pouvez-vous me préciser la méthode de calcul ? Je m'empresserai de la communiquer à mon banquier pour qu'il l'applique à la rémunération de mon livret d'épargne.

Par ailleurs, j'ai oublié de vous dire que j'ai investi dans une loupe pour lire un minuscule paragraphe que comportait votre courrier. Et j'ai ainsi découvert que « les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restaient à la charge du créancier. »

J'avoue être particulièrement surpris par vos pratiques. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)